

Reconnaître et valoriser l'intelligence associative au cœur des territoires en Bretagne

*« Et si les associations disparaissaient en Bretagne ?
Cela ressemblerait au confinement ! »*

Une bénévole associative rencontrée par le CESER

Quel est le rôle des associations dans la vie des territoires en Bretagne ? Comment mieux le révéler et le valoriser, notamment dans ses dimensions sociale, économique et démocratique ? Pour répondre à cette saisine du Président du Conseil régional, le CESER a rencontré près de 200 acteurs territoriaux (associations, collectivités, citoyen·nes...) et de nombreux expert·es du fait associatif.

Incarnation d'une liberté fondamentale dans une démocratie du quotidien, au cœur des dynamiques territoriales, les associations ont une capacité à comprendre le réel, à s'y engager et à le transformer au service du bien commun, ce que le CESER choisit de nommer l'intelligence associative.



La Bretagne : une région associative très engagée et plus égalitaire

La Bretagne compte environ 90 000 associations, avec un dynamisme plus fort qu'au niveau national : près de 4 000 associations y sont créées chaque année. 9 associations sur 10 fonctionnent uniquement grâce au bénévolat. Dit autrement, seule 1 association sur 10 est employeuse. Parmi les 700 000 bénévoles bretons, la moitié se mobilise chaque semaine. Le bénévolat régulier est ainsi plus important qu'au niveau national. Les 104 000 salariés associatifs représentent 10 % de l'emploi privé en Bretagne, contre 9 % à l'échelle nationale, pour une masse salariale de 2,6 Mds€ en 2025. En Bretagne, une personne sur deux déclare adhérer à une ou plusieurs association(s), soit 10 points de plus qu'au niveau national. L'accès aux associations y est aussi plus égalitaire socialement.

Un rôle territorial essentiel et à multiples facettes

Les associations ont un rôle à multiples facettes dans leur territoire : deux tiers ont une conscience très forte et croissante de leur rôle social (échanges, lien social...) et de leur rôle territorial (animation, attractivité...), et dans une moindre mesure de leur rôle économique.

Qu'en disent les acteurs territoriaux de la vie associative rencontrés par le CESER ? Parmi le trésor de témoignages collectés (Cf. rapport complet), seuls quelques extraits sont présentés ici.

Et si les associations disparaissaient ?

- Une association : « Prenons chacun l'exemple de notre propre parcours personnel. Nous avons rencontré les associations à toutes les étapes de notre vie. Nous ne serions pas les mêmes sans celles qui ont rythmé nos vies et qui ont participé à faire ce que nous sommes aujourd'hui. »
- Un maire : « Et si les associations n'étaient plus là ? Je n'ose l'imaginer. »

Quel est leur rôle démocratique ?

- Une association : « La démocratie, ce ne sont pas que des élections. »
- Une élue : « Les premiers lieux de démocratie participative, ce sont les associations ! »

Quel est leur rôle social ?

- Une association : « On est toujours là pour tisser du lien. »
- Un élu : « Sans associations, il n'y a pas de lien social ! »

Quel est leur rôle économique ?

- Une association : « Au niveau économique, il y a des coûts offerts, des coûts évités et des coûts cachés par les associations. »
- Une élue : « Elles créent de nombreux emplois mais surtout, par leurs actions, elles contribuent à la santé, à la préservation de l'environnement, du patrimoine matériel et immatériel, elles développent l'attractivité du territoire... Par exemple, avec les festivals, on voit l'irrigation économique que cela entraîne ! »

Comment mieux valoriser leurs apports au territoire ?

- Une association : « 90% de nos actions sont impalpables dans leurs impacts. »
- Un élu : « L'argent qui est investi par la collectivité dans un projet associatif n'est pas juste 1€ pour 1€ : il est 1€ pour bien plus ! »

Révéler la valeur territoriale de l'intelligence associative

Tant les témoignages recueillis que les auditions d'experts ont conduit le CESER à aborder différemment la question de la "valorisation de l'impact des associations" qui lui avait été posée.

Les associations ont d'abord une valeur d'existence démocratique

« Dans les pays démocratiques, la science de l'association est la science mère ; le progrès de toutes les autres dépend des progrès de celle-là », écrit Alexis de Tocqueville. Si chercher à mieux appréhender, évaluer, valoriser, qualifier et quantifier l'impact territorial des associations peut, dans certaines

conditions, contribuer à une meilleure reconnaissance de leur rôle, même sans preuve d'impact, une association a le droit d'exister parce qu'elle est l'incarnation d'un principe fondamental à valeur constitutionnelle : la liberté d'association, aujourd'hui menacée par la fragilisation du tissu associatif.

Revenir à la source de l'évaluation : la valeur

Historiquement, l'évaluation d'impact social, d'origine anglo-saxonne, supplante l'approche française de l'utilité sociale à partir des années 2000. Elle s'impose d'abord comme un instrument de contrôle et de gestion associé à des financements, dans une logique de « reddition de comptes ». Pourtant, les spécificités des associations, c'est-à-dire ce qu'elles sont autant que ce qu'elles font, appellent une approche nuancée, vigilante et parfois critique de certains courants évaluatifs dominants. En effet, l'association n'est pas d'abord un « mode d'entreprendre » ou « une entreprise comme une autre » mais un droit et une liberté ; elle n'est pas non plus un instrument des pouvoirs publics mais une incarnation démocratique de la société civile.

Que l'on parle d'évaluation d'impact ou de valorisation, c'est bien la question de la valeur, à la racine étymologique des deux notions, qui est centrale. Finalement, qu'est-ce que la valeur d'une association ou la valeur créée par une association dans un territoire ? Pourquoi, par qui, avec qui et comment la définir, l'appréhender, l'apprécier, la qualifier et éventuellement, lorsque c'est possible, la quantifier ? Cette valeur créée par les associations est-elle absolue ou relative, autonome ou hétéronome, immédiate ou différée, visible ou invisible, directe ou indirecte, quantifiable ou non, monétarisable ou non, etc. ?

Le processus d'évaluation – c'est-à-dire non seulement ce qu'on va chercher à évaluer mais les modalités selon lesquelles on va le faire collectivement – est tout aussi important que ses résultats finaux, car la valeur des associations est d'abord relationnelle et sociale. L'intelligence associative génère une valeur

territoriale multidimensionnelle, qui ne peut être qualifiée et évaluée que collectivement : c'est à partir de ce qui se conte que l'on peut définir ce qui compte pour l'association et ses parties-prenantes, c'est-à-dire des critères évaluatifs communs et seulement, in fine, quand c'est possible, ce qui se compte avec des outils de mesure : les indicateurs.

L'évaluation d'impact social ou d'utilité sociale des associations est un acte politique qui présente autant de risques que d'opportunités. Respectueuse de la liberté d'association et adaptée au fait associatif, elle peut être émancipatrice, dans le cas contraire, elle peut se révéler liberticide. Le CESER appelle donc à la plus grande prudence politique et méthodologique sur la question de l'évaluation d'impact des associations. Il suggère même un « renversement de la charge de la preuve » : comment l'action publique, dans son acception la plus large, impacte-t-elle – positivement ou négativement – la valeur territoriale créée par les associations en Bretagne ?



Préconisations : de l'impact social à un pacte social avec les associations en Bretagne

Le CESER préconise notamment de :

- Préserver la liberté des associations et reconnaître leur valeur d'existence démocratique
- Développer la connaissance régionale et territoriale du fait associatif en Bretagne
- Promouvoir une approche co-construite, ouverte et pluraliste de l'évaluation associative ; expérimenter en Bretagne la démarche nationale « Nouveau regard sur l'évaluation en association » (NOURA) ; créer un Dispositif local d'accompagnement (DLA) « évaluation/valorisation »
- Mieux former au fait associatif et à l'évaluation adaptée aux associations, notamment via le Fonds de développement de la vie associative (FDVA) ; développer la validation des acquis de l'expérience bénévole ; consolider le financement du dispositif territorial Guid'Asso
- Développer une politique régionale intégrée de la vie associative : « chausser les lunettes associatives » dans toutes les politiques publiques ; élaborer un pacte associatif régional au sein de la Conférence territoriale de l'action publique ; renforcer le rôle et les moyens de la Conférence permanente régionale de la vie associative
- Créer des espaces de dialogue interassociatifs et des conseils territoriaux de la vie associative
- Sécuriser le financement des associations : le CESER suggère sur ce point de reprendre les préconisations du CESE
- Soutenir la fonction éducative des associations
- Encourager et valoriser l'engagement associatif dès le plus jeune âge.

Conclusion

Le CESER préconise de relever le défi d'un nouveau pacte social et territorial avec les associations fondé sur la confiance, de soutenir et valoriser le rôle démocratique et leur capacité territoriale afin que la Bretagne s'affirme davantage, en France et en Europe, comme une « région associative » : la région de la liberté d'association et de l'intelligence associative.

La Région Bretagne, avec ses partenaires, peut continuer à s'y engager de manière volontariste. Avant d'être une question d'évaluation d'impact, c'est d'abord un choix politique, un choix de société, un choix de territoire.

Rapporteur·es :
Laurent HERVÉ
et Pascale QUINTON

Contact : Fabien BRISSOT,
chef du pôle Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie,
fabien.brissot@ceser.bretagne.bzh, 02 99 87 17 63



CESER

Conseil économique, social
et environnemental régional

Directeur de la publication :
Patrick CARÉ
Impression : Région Bretagne
ISSN 2101- 6798

02 99 87 18 75
contact@ceser.bretagne.bzh
linkedin.com/company/ceser-de-bretagne
ceser.bretagne.bzh